



Déclaration liminaire au CT DGAC du 22/10/15

Aix, le 22 octobre 2015

À l'initiative de 12 organisations syndicales d'**Air France**, ce jeudi 22 octobre est une **journée de solidarité avec les salariés de la compagnie**. L'USAC-CGT est pleinement solidaire de ce mouvement, comprend l'exaspération des salariés, dénonce l'exploitation médiatique et politique d'une image qui vise à masquer la véritable violence sociale que constitue l'annonce froide de 2900 licenciements, ainsi que la répression syndicale qui s'en est suivie et qui ne peut qu'attiser les ressentiments. L'événement est l'occasion de rappeler que le mépris n'a pas sa place dans le dialogue social.

Le projet de loi de finance annonce pour la DGAC de **nouvelles suppressions de postes en 2016, moins 100 ETP à la DGAC et moins 16 ETP à l'ENAC**. C'est une nouvelle atteinte au bon fonctionnement des services. Certains sont déjà bien mal en point avec 10% de baisses d'effectif subis à la DGAC depuis 2008. Les agents vont connaître une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail, de nouveaux services vont être mis à mal. Cette situation est plus que préoccupante. La DGAC entend augmenter la productivité de ses agents, or pour l'USAC-CGT, il n'est pas question d'accroître, ni même de maintenir la charge actuelle de travail, quel que soit le domaine, dans ces conditions.

L'USAC-CGT rappelle son **soutien aux personnels de la filière technique** dans leurs actions en cours. La modernisation des systèmes techniques ne peut se faire sans les moyens humains nécessaires. Là encore il conviendrait de s'accorder sur la notion de dialogue.

L'USAC-CGT rappelle sa **ferme opposition au RIFSEEP pour tous les personnels**. Si l'exclusion des quatre corps techniques constituerait un premier pas important, cela ne sera pas suffisant. L'USAC-CGT continuera à porter haut et fort la seule revendication qui permettrait d'éviter à tous ce régime indemnitaire : **l'abrogation du décret relatif à la mise en œuvre du RIFSEEP**.

L'USAC-CGT **dénonce l'attitude des pouvoirs publics, y compris de la DGAC, dans la mise en œuvre du protocole actuel**. Comment se fait-il que le dernier comité de suivi de ce protocole (CSP) date de décembre 2014 ? Pourquoi la DGAC n'a-t-elle pas pris l'initiative de réunir ce comité de suivi ?

C'est l'USAC-CGT qui a dû demander la réunion du CSP programmée pour début novembre. Rappelons que nous en réclamions la tenue avant ce CT DGAC. Une réunion du CSP est rendue nécessaire :

- parce qu'un certain nombre de mesures ne sont toujours pas effectives,

- parce qu'il convient de gérer des reclassements de personnels en raison des fermetures de services,
- parce que la DGAC ne respecte pas ses engagements sur cette question sensible qui entraîne certains agents dans des situations de souffrance,
- parce que la prime de redéploiement des compétences (PRC) n'a toujours pas été mise en paiement alors que des agents ont déjà déménagé et engagé de lourdes dépenses,
- parce que l'on attend la revalorisation de la majoration d'indemnité spéciale pour les personnels administratifs (équivalent PCS),
- parce que l'on attend la publication des nouveaux textes : décrets statuts ICNA, IEEAC, IEISSA, arrêté PEQ réorganisée pour Roissy et Marseille, arrêté CDST pour Roissy et Marseille, arrêtés relevant les plafonds des primes des administratifs B et C, décrets et arrêtés NBI pour les ITPE et TSDD, décret et arrêté CIGEM des attachés.

L'USAC-CGT demande que toutes les mesures de ce protocole 2013-2015 soient effectives ou marquées d'une date de mise en œuvre ferme avant de démarrer un nouveau protocole afin de préserver la crédibilité du dialogue social et de ces futures négociations.

Les futures négociations ne pourront d'ailleurs se faire qu'en coordination avec le cabinet du secrétariat d'État aux transports au sein duquel le conseiller social n'a pas encore été remplacé. L'USAC-CGT demande que le démarrage effectif des négociations soit précédé de contacts avec le secrétariat d'État aux transports.

L'USAC-CGT rappelle que les **modalités de négociations protocolaires** ont été confirmées en juillet dernier par le ministère, à savoir que **le cadre ne peut être que global, excluant tout accord intermédiaire**. L'USAC-CGT n'acceptera aucun écart par rapport à cette méthode qui est en cohérence avec le statut actuel de la **DGAC unie au sein de la Fonction publique de l'État**, principe qu'il conviendra de rappeler dans le futur texte protocolaire et de ne pas en faire un vain mot.

L'USAC-CGT s'engagera dans ces négociations avec un objectif clair : le maintien des missions actuelles de la DGAC et l'équité de traitement entre tous les personnels et entre tous les services de la DGAC.
